### Bureau V226 (aile vicat 2ème étage) – bve@enpc.fr







## Table des matières

- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (2 pages)
- CERTIFICAT DE SCOLARITÉ ET CARTE ÉTUDIANTE
- LOGEMENT (2 pages)
- BOURSE SUR CRITÈRE SOCIAUX
- VISA ET TITRE DE SÉJOUR
- ASSURANCE MALADIE



## **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

#### documents

#### 1/ Remplir le dossier d'inscription en ligne

(contact en cas de problème : <u>missionscolarite@enpc.fr</u> pour une première inscription ou le <u>bve@enpc.fr</u> pour une réinscription)



**2/ Déposer les documents** (non fournis au moment de l'inscription sur <a href="https://scolarite.enpc.fr/">https://scolarite.enpc.fr/</a>):

- L'attestation d'assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile est en général incluse dans votre assurance habitation ou votre contrat d'assurance complémentaire santé.

- L'attestation de <u>CVEC</u> (contribution vie étudiante et de campus) pour tous les étudiants inscrits en formation initiale.

#### Ne sont pas assujettis à la CVEC (pas d'attestation à fournir) :

- Elèves stagiaires inscrits en formation d'ingénieur (formation non diplômante)
- Fonctionnaires stagiaires (IPEF, AUE) exonérés de droits de scolarité
- Etudiants inscrits en mastère spécialisé dans le cadre de la formation continue
- Auditeurs libres



## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE paiement

3/ Régler ses droits de scolarité et/ou la CMCI (si assujettis)

Les élèves internationaux en double diplôme doivent se référer à l'accord entre les deux Écoles (cf lettre d'admission de la DRIPE) ; ceux issus du CCMP doivent consulter <u>l'article 1 de l'arrêté</u>.

Pour les MS, reportez vous à votre contrat ou convention signés

- par <u>paiement en ligne</u> (recommandé)
- par virement bancaire
- par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre de "l'agent comptable de l'ENPC » ou en espèces (300€ max) auprès de l'Agence comptable B414 Demande d'échéancier possible : <u>agencecomptable.recouvrements@enpc.fr</u>

L'inscription administrative doit être finalisée au plus tard 15 jours après le début de la formation.

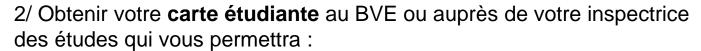




# CERTIFICAT DE SCOLARITÉ ET CARTE ÉTUDIANTE

Une fois votre inscription administrative complétée, vous pourrez :

1/ Téléchargez votre certificat de scolarité sur <a href="https://scolarite.enpc.fr/">https://scolarite.enpc.fr/</a>



- CERTIFICAT DE SCOLARITE

  Le Dissilor de Wale Mallemer des Pents el Ciscolarios atlende que :

  Moderne

  sel insulta d'Rusia Mallemer des Pents el Ciscolarios atlende que :

  Moderne

  sen in section a Rusia de Mallement de Pents el Ciscolarios en cualità d'altre inglativos pent la session escalario 2000 2000 pasques. Di expression 2008.

  Le carrel al fatte vacion ou que de dissi.
- de déjeuner à la **cantine** ou à la cafétéria (rechargement possible en <u>ligne</u>; nom du restaurant PST)
- accéder aux locaux et à l'intérieur de ceux-ci
- faire des photocopies
- de profiter de la <u>bibliothèque</u> de l'École

Pensez à télécharger la version numérique (à partir du mail d'ISIC).

En cas de perte, la réédition physique vous coûtera 27€





## **LOGEMENT**







Pour plus d'informations sur les résidences →



Ou cliquez ICI

Un quota de places réservées aux élèves de l'ENPC sont attribuées par le BVE pour l'année scolaire en cours uniquement pour les étudiants ayant des cours aux Ponts (ne sont pas pris en compte les étudiants en PFE, stage long et année de cesure). Priorité aux étudiants primo arrivants 1A et internationaux.



## LOGEMENT suite

#### L'aide au logement

Renseignez-vous auprès de la <u>Caisse d'Allocations Familiales</u> (CAF) pour bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

#### La caution par la garantie Visale

Si vous n'avez pas de garant, l'Etat a prévu un dispositif de caution par la garantie Visale.

Toutes les informations sont accessibles sur le site : <a href="https://www.visale.fr">https://www.visale.fr</a>

Pour information : Conditions d'éligibilité



## **BOURSE SUR CRITÈRE SOCIAUX**

Le conseil d'administration de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées vote les modalités de calcul des bourses sur critères sociaux.

Le dépôt de votre demande se fait directement et uniquement en ligne. La procédure sera disponible dès le mois de juillet jusqu'au 08 septembre.

La bourse est versée en deux termes : un acompte en novembre et le solde en mars.

#### **Profils recevables**

- Français ou de nationalité étrangère
- 1 ère année
- 2ème année
- 3<sup>ème</sup> année
- Étudiants en Masters



Le dispositif des bourses de l'école se substitue à celui du CROUS et il n'est pas possible de candidater à une bourse du CROUS au titre de l'inscription à l'École nationale des ponts et chaussées.

Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse extérieure à l'École qui vous exonère des droits de scolarité, vous devez envoyer votre attestation au plus vite à <u>bve@enpc.fr</u>





## VISA ET TITRE DE SÉJOUR

Notre partenaire <u>Feel Français</u> va vous accompagner dans les démarches administratives liées à votre arrivée en France.



Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) ou renouvellement du titre de séjour, rendez vous sur la <u>plateforme</u> en ligne. Consultez la <u>vidéo de Campus France</u>.

Votre visa devra être validé par voie électronique au plus tard dans les trois (3) mois qui suivent votre entrée.

Votre demande de renouvellement de titre de séjour doit impérativement être transmise au plus tard 2 mois avant l'expiration de votre titre de séjour.

#### Contact:

Centre de contact citoyen - DGEF - Étrangers en France

#### En ligne

Par téléphone : 0806 001 620 (appel gratuit depuis un poste fixe ou si le forfait mobile comprend les appels vers un téléphone fixe)

Du lundi au vendredi de 9h à 17h



## **ASSURANCE MALADIE**

La sécurité sociale est une assurance maladie obligatoire et gratuite, en tant qu'étudiant. La sécurité sociale prend en charge une <u>partie</u> de vos dépenses de santé (consultations, médicaments...). Plus d'infos <u>ICI</u> et pour les internationaux <u>ICI</u> ou <u>ICI</u>.

L'assurance complémentaire santé : elle est facultative mais recommandée. Elle complète la sécurité sociale et prend en charge, à une hauteur variable selon l'assurance et le contrat choisi, les dépenses qui ne sont pas remboursées par la sécurité sociale. Cette assurance complémentaire est souvent appelée "mutuelle". Nous vous conseillons de prendre une mutuelle étudiante.

A titre indicatif, les mutuelles LMDE et HEYME offrent, en plus de leur rôle de caisse d'assurance maladie, une gamme de "complémentaires santé"

- •HEYME
- •LMDE

Pour une liste plus exhaustive et plus d'information sur les complémentaires santé : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271



## Nous restons disponibles et à votre écoute